

Image not found or type unknown



Vente d'un fond de commerce

Par **billardclub**, le **21/04/2008** à **21:37**

Une société SARL exploite 2 fonds de commerces et décide de vendre un tout en continuant a exploiter l'autre. Renseignement pris au pré de greffe, trésor public et organisme sociaux SARL est a jour de toutes ses obligation. Le bailleur , la mairie ne s'oppose pas a la vente. question: séquestré la somme perçu est'il obligatoire vu que la sarl continu sont activité

Par **Thierry Nicolaides**, le **22/04/2008** à **10:07**

le séquestre n'est pas obligatoire mais l'acheteur du fonds peut le demander puisqu'il sera solidaire des dettes du vendeur en cas d'absence de sequestre .

Alors attention !